

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 891

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Partir dans le bon sens

Il m'est venu une idée géniale (je suis parfois surpris moi-même du nombre d'idées géniales que j'ai bon an mal an): en somme, si j'ai bien compris, nos amis Français ont des ennuis avec leurs terroristes, parce que les tribunaux refusent de leur accorder le statut de «politique» — et nos objecteurs de conscience ont des ennuis, parce que nos tribunaux militaires souvent leur refusent le statut d'objecteurs de conscience et s'obstinent à voir en eux des «politiques». D'où mon idée géniale, toute naturelle, toute simple (mais il fallait y penser): on échange, et comme cela tout le monde sera content. Qui sait, peut-être même les adversaires du service civil finiront-ils par comprendre qu'il est préférable d'avoir des objecteurs — plutôt que des terroristes — préférable surtout d'accorder aux objecteurs un statut, plutôt que de les transformer en terroristes — voyez Bloch, Fasel, etc.

Mais il ne faut pas rêver: on a parfois l'impression que nos gens appartiennent au *landsturm* intellectuel de ce pays, plutôt qu'à l'élite...

L'aventure de Philéas Fogg, qui croit avoir pris quelques minutes de retard, alors qu'en réalité, il a un jour d'avance. J'ai vécu cela.

Donc, je me trouvais à New-York au mois d'octobre, suivant passionnément dans le *New York Times* le championnat du monde des échecs Kasparov-Karpov. Et comme les parties se déroulaient les lundis, mercredis et vendredis, trouvant le résultat et le plus souvent la partie dans les numéros du mardi, ou du jeudi ou du samedi. Et comme la rencontre avait lieu à Séville (Espagne), me disant que les choses iraient encore mieux et qu'il me suffirait d'acheter la *Neue Zürcher Zeitung* du lendemain... Eh bien, pas du tout! Les parties débutaient vers 16h-16h.30 et s'achevaient vers 21h — trop tard pour que l'édition du lendemain puisse en parler. Alors que grâce au décalage horaire, les Américains, eux...

Morale: pour être bien renseigné, il vaut mieux se trouver à quelques milliers de kilomètres de l'événement, quel qu'il soit, plutôt que dans les environs. Encore faut-il avoir soin d'aller vers l'ouest, alors que tout au contraire, Philéas Fogg n'a

dû son salut que parce qu'il s'était dirigé d'abord vers l'est.

Et dire qu'en 1988, il y a encore des gens pour croire à l'«objectivité» et s'en prendre au concept de «relativité»... Puisque je parlais d'échecs: je suis revenu des USA en compagnie de *Kasparov-Leonardo*. C'est semble-t-il le meilleur ordinateur capable de jouer aux échecs que l'on trouve actuellement sur le marché — et c'est en tout cas ce que dit la très sérieuse *Revue suisse d'échecs* — j'y reviendrai.

Mais ceci me ramène au livre de René Berger: *Jusqu'où ira votre ordinateur* (Favre éditeur).

Mon tort a été de le lire en même temps que le livre de Claire Masnata-Rubattel sur la condition féminine.

En effet, analysant cette condition, et les multiples discriminations dont elle souffre encore aujourd'hui, Claire Masnata croit discerner les causes du mal dans les structures de la société d'aujourd'hui, et plus particulièrement dans la division du travail — et je crains qu'elle n'ait raison, mais ne vois pas trop comment y remédier...

De son côté, examinant comment l'homme, à sa condition biologique, a pu ajouter une dimension culturelle, René Berger croit pouvoir dire que c'est «en organisant la répartition des tâches» (p. 32) — et je crains qu'il n'ait pas tort. L'ennui, c'est que cela implique, comme il le dit, «une aliénation partielle». ■

NOTE DE LECTURE

Les circuits du pouvoir

(ag) La démocratie suisse crée une illusion de transparence politique: le peuple est souverain, donc réputé compétent et informé; les débats des conseils sont publics; il en est rendu compte; le contrôle référendaire est vigilant. Dans quel recoin obscur l'arbitraire se réfugierait-il?

Et pourtant ce pouvoir aux volets jamais clos a lancé, sur son propre fonctionnement, comme s'il n'allait pas de soi, une vaste enquête, siglée PNR 6, Programme national de recherche n° 6, sur *Les processus de décision dans la démocratie suisse*. Les travaux débutent en 1976. Ils durent dix ans. Wolf Linder, qui a dirigé ce programme de 1982 à 1986, le présente dans un livre, donnant au lecteur, par une présentation didactique, le fil directeur de ces 25 monographies fort diverses, avant de rédiger la synthèse de cette recherche.*

Processusessionnellement

La diversité politique de la Suisse, le contrôle parlementaire et référendaire, le souci de voir le droit appliqué impliquent un souci constant de trouver un consensus suffisant: l'élaboration des lois s'accompagne donc d'une décantation qui a pour but de ne retenir que le réalisable.

Les commissions extra-parlementaires que l'on retrouve presque toujours à l'origine du processus sont typiques de cette démarche. Elles représentent des intérêts et un savoir. L'antagonisme des intérêts doit conduire, une fois révélés les rapports de force qui le sous-tendent, au juste dosage; le savoir des experts qui affinent des données présentées comme objectives y contribue d'autant. Mais comment sont choisis les membres de ces commissions? Pourquoi y a-t-il des habitués? L'analyse de l'exercice du pouvoir commence à ce bout de la chaîne.

Lorsque les décisions ont été prises, comment s'assurer de leur application? Est-il bon, comme c'est le cas pour le contingentement laitier, d'y associer les organisations professionnelles concernées? Comment tenir compte, par anticipation, des tempéraments cantonaux et avec quelles conséquences — voyez la loi Furgler?

Comment ça marche?

Qu'il s'agisse de l'agriculture, des pensions alimentaires, de l'énergie, du logement, des mesures conjoncturelles, ce cheminement nous est restitué. C'est un des intérêts de cet